

N° Convocation : EF\_EIA1\_0405

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

**Etablissement : Ecole d'Ingénieurs Abulcasis  
Filière : Génie Informatique, Systèmes d'Information et Bio Analyse  
Semestre : S1**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de La Faculté Abulcasis **Ecole d'Ingénieurs Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 22
- Emplacement : 5

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : BOUKHITA Malak
- N° d'inscription : INS-EIA00026214/2025
- CIN/Passeport : DI20157

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module  | Date Examen | Heure début |
|-------|---|-------------|-------------|
| 1     | Méthodes numériques appliquées aux sciences de la santé                         | 02/01/2026  | 09h00       |
| 2     | Concepts et Programmation Orientée Objet  | 05/01/2026  | 09h00       |
| 3     | Digital Skills  | 07/01/2026  | 09h00       |
| 4     | Théorie des Graphes & Logique dans les applications médicales                   | 09/01/2026  | 09h00       |
| 5     | Langues Etrangères 1  | 12/01/2026  | 09h00       |
| 6     | Base de Données et modélisation informatique appliquée aux sciences de la santé | 15/01/2026  | 09h00       |
| 7     | Infrastructure Système et Réseaux hospitaliers                                  | 17/01/2026  | 09h00       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'exams est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'exams.

Service Evaluations et Examens